

**Allocution d'ouverture de M. Eduard Belser,
président du Conseil de banque,
à l'Assemblée générale des actionnaires
de la Banque nationale suisse du 26 avril 2002**

Cette année, mon allocution d'ouverture – la dernière – sera structurée comme suit:

Après un premier chapitre consacré aux comptes pour 2001 de la Banque nationale, je commenterai la distribution future des bénéfices de l'institut d'émission. Ensuite, je vous présenterai les activités du Centre d'études de Gerzensee, puis l'aide technique que la BNS fournit à plusieurs banques centrales étrangères.

1. Comptes pour 2001

L'activité de la Banque nationale suisse s'est déroulée normalement en 2001. Le rapport de gestion et les comptes annuels ne font état d'aucune évolution exceptionnelle notable.

En 2001, la Banque nationale a écoulé 221 tonnes d'or sur le marché. Les ventes, comme celles de l'année précédente, ont été effectuées à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités fixées de façon à ménager autant que possible le marché. Ainsi, des 1300 tonnes d'or destinées à la vente, 392 avaient été écoulées, à fin 2001, pour une contre-valeur de 5,8 milliards de francs. Le produit des ventes d'or a été investi en obligations de premier ordre, libellées en francs et en monnaies étrangères.

Accroissement sensible du résultat brut

L'or, je l'ai déjà souligné l'année dernière, influe fortement sur le compte de résultat depuis qu'il est évalué au prix du marché. Son prix ayant augmenté de 4,5% en 2001, il en est résulté une plus-value de 1,5 milliard de francs. La hausse du cours du dollar a entraîné cependant une perte de 0,3 milliard de francs sur les opérations de change à terme qui ont été conclues pour couvrir le produit, en dollars, de ventes futures d'or. Compte tenu également du produit des intérêts sur les prêts d'or, le résultat de l'or s'est élevé à 1,3 milliard de francs, alors qu'une perte de 2,2 milliards avait été enregistrée en 2000.

Sur les placements de devises, soit quelque 50 milliards de francs en moyenne annuelle, les intérêts ainsi que les gains et pertes en capital découlant de l'évolution des cours de ces actifs ont atteint 2,9 milliards de francs. Du fait du repli des taux d'intérêt sur les marchés importants pour ses placements, la Banque a bénéficié de gains en capital qui n'ont toutefois pas été aussi élevés que ceux de l'année précédente. D'un autre côté, l'évolution des cours de change a entraîné des pertes qui ont porté sur un montant inférieur, lui également, à celui de l'année précédente. Au total, le résultat des placements de devises s'est établi à 2,4 milliards de francs, un montant très proche de celui de 2000.

Le produit des créances en francs suisses résultant de pensions de titres – les pensions de titres constituent le principal instrument de politique monétaire de la Banque nationale – s'est inscrit à 0,5 milliard de francs, comme l'année précédente.

Le résultat des titres a atteint 236 millions de francs. Sa progression de 43% s'explique principalement par les gains en capital qui ont découlé de la baisse des taux d'intérêt dans les segments à court et moyen terme.

Diminution des charges ordinaires

Les charges ordinaires ont nettement fléchi, passant de 565 millions en 2000 à 425 millions de francs l'année suivante. Leur recul a résulté presque exclusivement d'une diminution des charges d'intérêts, diminution qui s'explique par la réduction sensible des fonds que la Confédération détient à la Banque nationale et par la baisse des taux d'intérêt.

Les autres postes des charges ordinaires ont porté au total sur 222 millions de francs, soit un montant inférieur de 2,6% à celui de 2000.

D'une année à l'autre, les charges de personnel ont augmenté de 5,5%, tandis que les autres charges d'exploitation et les amortissements ont diminué de quelque 8%.

Un léger accroissement du nombre des collaborateurs et, surtout, la première étape d'une révision structurelle des traitements ont alourdi les charges de personnel.

Résultat global

L'exercice a ainsi permis de dégager un résultat global de 4,1 milliards de francs. Ce chiffre ne peut être comparé à celui de 2000, qui avait été dopé par le gain extraordinaire découlant de la réévaluation de l'or.

Sur les 4,1 milliards de francs, 357 millions ont été attribués, du fait de la hausse du prix de l'or, à la provision pour la cession prévue de la contre-valeur de l'or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires. En outre, 830 millions de francs ont servi à alimenter la provision pour risques de marché et de liquidité sur l'or, et un montant de 1,4 milliard a été affecté au renforcement de la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité sur les autres actifs.

Par conséquent, le bénéfice de l'exercice s'est établi à 1508 millions de francs, comme l'année précédente. Il est prévu de le répartir conformément aux dispositions légales et à

la convention passée avec le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices.

2. Distribution future des bénéfices

Ainsi que les médias l'ont annoncé il y a quelques semaines, le Conseil fédéral et le Conseil de banque de la BNS ont approuvé le contenu d'une nouvelle convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale au sujet de la distribution des bénéfices.

Selon la nouvelle convention, le bénéfice distribué sera de 2,5 milliards de francs par année, contre 1,5 milliard aujourd'hui. Cette augmentation se justifie notamment par le fait que la Banque nationale a constitué, au cours des dernières années, un excédent considérable de provisions. A fin 2001, les provisions excédentaires atteignaient 13 milliards de francs.

La nouvelle convention est prévue pour une période de dix ans. En outre, la distribution d'un montant plus élevé commencera au printemps de 2003 déjà.

La somme qui sera distribuée à l'avenir a été fixée de manière à ce que les provisions excédentaires soient complètement résorbées jusqu'à fin 2012.

Les montants qui seront versés après 2012 ne dépasseront pas la capacité bénéficiaire qu'aura alors la Banque nationale. Le bénéfice qui pourra être distribué à partir de 2013 est estimé actuellement à environ 900 millions de francs par an.

La distribution de sommes plus élevées est donc limitée dans le temps. Il faut espérer que la Confédération et les cantons utiliseront ces recettes supplémentaires et temporaires pour réduire leurs dettes et non pour financer de nouvelles tâches.

La nouvelle réglementation n'a pas fait l'unanimité. Je tiens cependant à souligner ici qu'elle sert également les intérêts de la Banque nationale. Des discussions politiques incessantes au sujet des bénéfices et des provisions détournent l'attention des tâches primordiales de l'institut d'émission, mais aussi affaiblissent à la longue l'indépendance absolument nécessaire de la Banque nationale.

La convention réglant à long terme la distribution des bénéfices et les votations populaires qui auront lieu en automne sur des affaires en suspens contribueront à calmer ces discussions prochainement.

3. Centre d'études de Gerzensee

En 1980, la Banque nationale a acquis la propriété «Neues Schloss Gerzensee», avec les immeubles qui en faisaient partie, dans le but de créer un centre de formation et de marquer ainsi son 75e anniversaire. Le Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale, a ouvert ses portes en 1986.

Le Centre d'études a pour tâche essentielle de former des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales du monde entier, en particulier des pays en développement et des économies émergentes. Chaque année, le Centre d'études organise des cours de plusieurs semaines sur la monnaie, la politique monétaire, les marchés financiers et le contrôle bancaire. Les professeurs sont des experts de renommée internationale, des collaborateurs du Centre et des cadres de la Banque nationale. Le Centre d'études de Gerzensee propose chaque année à quelque 180 banques centrales d'inscrire des collaboratrices et collaborateurs aux cours organisés à leur intention. La demande étant forte, seule une petite moitié des inscriptions peut être prise en considération. En 2001, plus de 150 participants venant d'environ 90 pays ont assisté aux cours. Depuis l'ouverture du Centre, quelque 1500 collaboratrices et collaborateurs de banques centrales ont suivi une telle formation.

Le Centre d'études jouit d'une excellente réputation auprès des banques centrales. Plusieurs raisons expliquent ce succès. La qualité des professeurs et le programme bien rodé des cours figurent certainement parmi les plus importantes. L'idée fondamentale est de donner aux participants les instruments d'analyse qui leur permettront de résoudre des problèmes pratiques. Les banques centrales inscrivent donc leurs meilleurs candidats, ceux qui sont les plus prometteurs. Plusieurs anciens participants à ces cours ont d'ailleurs fait carrière, et certains d'entre eux occupent aujourd'hui le poste de gouverneur de leur banque centrale.

En plus des cours pour banques centrales, le Centre d'études de Gerzensee remplit d'autres tâches, elles aussi importantes. Depuis quelques années, il propose des cours destinés aux étudiants qui préparent leur doctorat dans nos hautes écoles et accueille des conférences scientifiques sur des thèmes de politique monétaire.

D'une manière générale, on peut affirmer que le Centre d'études de Gerzensee, par le succès qu'il obtient dans ses activités, renforce le goodwill de la Banque nationale, tant en Suisse qu'à l'étranger, et fournit une contribution importante à la formation de jeunes spécialistes en sciences économiques.

Ces dernières années, la Banque nationale a couvert, à hauteur de 5 à 6 millions de francs par an, les coûts d'exploitation du Centre d'études.

4. Aide technique à des banques centrales étrangères

En plus de ses relations multiples avec les banques centrales d'importants pays industrialisés, la Banque nationale s'emploie à entretenir des liens étroits avec les instituts d'émission des pays avec lesquels la Suisse collabore au sein du Fonds monétaire international (FMI). Grâce au soutien de ces pays, la Suisse est à la tête d'un groupe et occupe l'un des 24 sièges du Conseil d'administration du FMI.

Le groupe est constitué, en plus de la Suisse, de l'Azerbaïdjan, de l'Ouzbékistan, de la Pologne, de la République fédérale de Yougoslavie, de la République kirghize, du Tadjikistan et du Turkménistan. Ces pays sont pour la plupart en transition; ils passent en effet d'une économie planifiée à une économie de marché.

Les pays d'Asie centrale, qui faisaient partie de l'ancienne Union soviétique, doivent relever des défis particuliers. Il leur manque, pour mener à bien les réformes, la connaissance des processus et institutions à la base d'un Etat de droit. D'importants éléments institutionnels caractéristiques d'une économie de marché, tels que la concurrence, le droit de propriété et son application ainsi que l'indépendance de la banque centrale, reposent sur des bases encore fragiles. Une fois leur indépendance acquise, ces pays n'ont plus bénéficié des subventions venant de la Russie, et leur activité économique s'est effondrée. Plusieurs d'entre eux se sont alors fortement endettés vis-à-vis de l'étranger et ne sont plus en mesure de maintenir le niveau de vie de leur population.

Actuellement, la Banque nationale fournit une assistance technique à ces pays d'Asie centrale, avant tout à leurs banques centrales, mais non une aide financière. Elle soutient leurs efforts de réforme et reste un interlocuteur à qui les collaboratrices et collaborateurs de ces banques centrales peuvent s'adresser pour discuter de leurs problèmes aussi bien techniques qu'organisationnels et chercher des solutions.

Je tiens à remercier ici toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui, au Centre d'études de Gerzensee ou sur place, à l'étranger, accomplissent un travail discret, mais remarquable pour l'image de marque de la Banque nationale et de la Suisse.